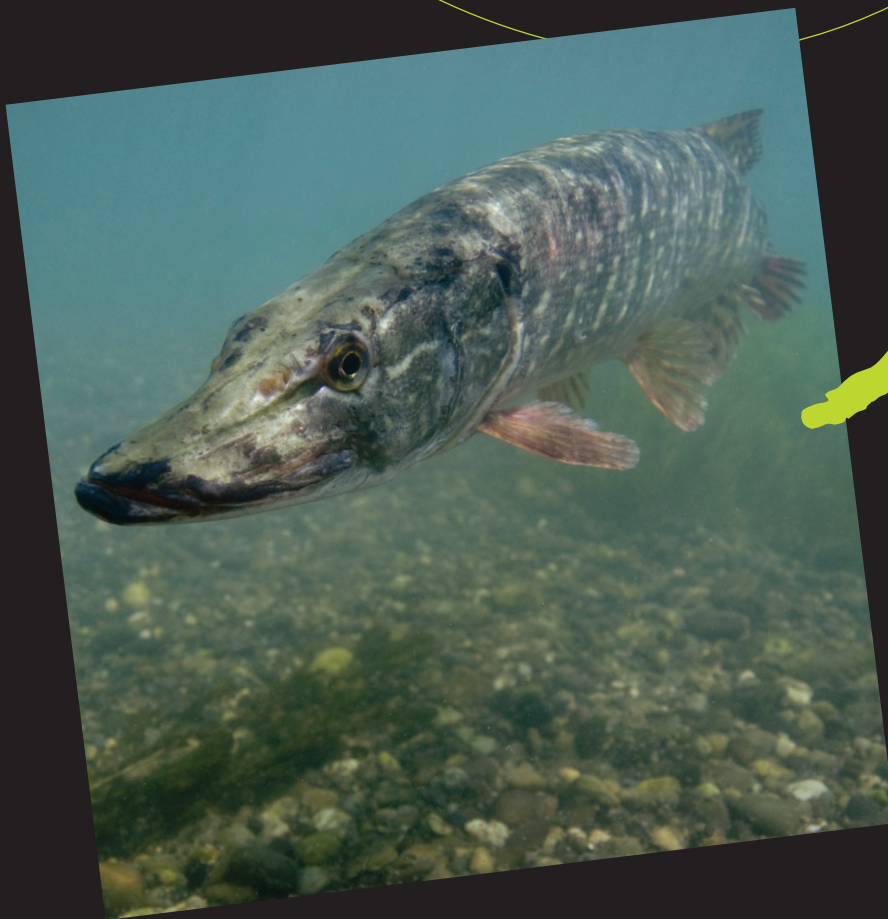


OUVERTURE 1^{ER} MAI

SE DÉPASSER



La réglementation a changé !

Désormais un quota journalier de 3 carnassiers (black-bass, sandres, brochets) dont 2 brochets maximum s'applique pour chaque pêcheur dans les rivières de seconde catégorie.

Préparez votre rentrée sans oublier votre carte et venez pêcher votre premier brochet ! L'ouverture en 2^{ème} catégorie, c'est le 1^{er} mai. Amateur de sensations fortes, de plaisir et de partage....rejoignez les rives. Vous êtes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr

